

Certificat de conformité du Contrôle de la Production en Usine

1137-CPR-2040/20

Conformément au Règlement (EU) 305/2011/EU du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

EN 13242

Granulats

Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées

mis sur le marché sous le nom ou la marque

CALTERRE SA

Rue de Waremme 109 BE-4530 Villers-le-Bouillet

et fabriqué dans l'établissement de fabrication

CALTERRE SA

Rue de Waremme 109 BE-4530 Villers-le-Bouillet

Ce certificat atteste que toutes les dispositions du règlement **R/CE 20** et toutes des dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances (AVCP) décrites dans l'annexe ZA de la norme (des normes)

EN 13242:2002+A1:2007

sous le système 2+ sont appliquées et que

le contrôle de la production en usine a été évalué comme étant en conformité aux exigences applicables.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 10/02/2023 et demeure valide tant que la norme harmonisée, le produit, le système AVCP ou les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne sont pas modifiés de manière significative, à moins que le certificat ne soit suspendu ou retiré par COPRO.

La validité de ce certificat doit être vérifiée sur le site de COPRO (www.copro.eu).

Zellik, 10/02/2023



ir. Dirk VAN LOO
CEO